



CHARTRE DU LICENCIÉ

Saison 2018-2019

Je viens d'adhérer à l'association VENDEE CHALLANS BASKET.

Par conséquent, je me dois de participer à la vie de mon club de différentes manières et pour cela je m'engage à :

1- CONSTITUTION DES EQUIPES

Accepter les décisions des entraîneurs du V.C.B. pour la constitution des équipes. Celles-ci seront effectuées en début de saison dans le respect des intérêts de tous.

2- ABSENCE

Prendre part régulièrement et activement aux entraînements ainsi qu'au matchs. Toute absence doit impérativement être signalée à l'entraîneur de l'équipe et justifiée (*en pratiquant un sport d'équipe, je dois penser à mes équipiers et aux conséquences d'un abandon en cours de compétition*).

3- ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE

Arbitrer d'autres équipes du club.

- Chaque joueur (joueuse) de la catégorie U13 à Seniors sera sollicité(e) plusieurs fois (max. 10 fois) dans la saison pour assurer des permanences d'arbitrage et table de marque.
- Les convocations sont mises sur le site du club (www.challans-basket.com). En cas d'indisponibilité, la personne convoquée se doit de trouver son (sa) remplaçant (e)
- Une absence non remplacée entraîne systématiquement une suspension avec une nouvelle convocation à son prochain match à domicile de sa propre équipe.
- Les arbitres et tables de marque doivent être présents 15 minutes avant le début de la rencontre sauf pour ceux qui jouent leurs matchs avant d'être de permanence.

4- ATTITUDE JOUEUR (EUSE)

Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis de équipiers, entraîneurs, dirigeants, arbitres, également envers le public et moi-même.

5- ATTITUDE PARENTS

Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis des coéquipiers de mon enfant, entraîneurs, dirigeants, arbitres, également envers le public et moi-même.

6- ENCADRER UNE EQUIPE

Tenir mes engagements toute la saison si je décide de manager et entraîner une équipe. J'aurai moins de sollicitations pour l'arbitrage.

7- SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Régler les pénalités financières pour sanctions disciplinaires (exemple : faute technique, disqualifiante, forfait d'équipe, dossier de discipline) reçues par le club. Elles seront refacturées sur avis du bureau, à ou aux intéressés (ées) qui devront assumer la totalité de celles-ci.

8- VISITE MEDICALE

Passer la visite médicale et le surclassement départemental obligatoirement chez votre médecin de famille.

9- SURCLASSEMENT REGIONAL ET NATIONAL

A la demande des entraîneurs, un surclassement régional ou national peut être demandé, ce surclassement sera pris en charge par le club.

10- EQUIPEMENTS

Le VCB met à la disposition des joueurs des maillots qui sont utilisés lors des matchs à domicile ou à l'extérieur. La personne qui sera en charge de les récupérer à l'issue des matchs doit s'assurer du bon nombre de maillots et de prendre soin de cet équipement. Dans le cas de maillots perdus ou détériorés, le VCB peut en demander le remboursement à la personne concernée (Coût moyen d'un maillot de match : 45€). Lors des matchs, il est fortement conseillé de jouer avec un short blanc (possibilité de l'acheter en boutique VCB) afin de respecter une unité (la dotation avec la licence était un short blanc, la dotation de cette saison sera un surmaillot)

11- DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'Association VENDEE CHALLANS BASKET à utiliser l'image de mon enfant, ou mon image, sur des prises photographiques dans le but unique de communiquer sur les activités pratiquées au sein du Club et/ou lors de participations à des compétitions officielles, arbitrage, table de marque, tournois, bénévolat.

ENGAGEMENTS INHERENTS A L'INSCRIPTION

Les parents ou les représentants légaux et les licenciés majeurs s'engagent à :

- Laisser l'enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'entraînement qu'après avoir eu la confirmation de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- Emmener l'enfant sur le lieu du rendez-vous lors des entraînements et matchs se déroulant dans la ville de Challans.
- Récupérer l'enfant à la fin de l'entraînement ou de la rencontre. Dans le cas où l'enfant se rend sur les lieux de l'entraînement ou des matchs seul, il sera sous la responsabilité des parents ou de son représentant légal.
- Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe.
- Assurer des permanences lors des matchs à domicile, accueil des équipes, tenue de la feuille de match ou du chronométrage de la rencontre.
- Respecter les règles de sportivité et de fair-play en toutes circonstances.

Enfin, je suis conscient que toute défaillance de ma part non justifiée envers ces différents engagements m'exposera à des sanctions (matchs) ou financière (disciplinaire et équipement, voir article 7).

Ayant pris connaissance de tous ces engagements, j'accepte cette charte en cochant la case correspondante à l'endroit approprié. Dans le cas de la non acceptation de cette charte, le V.C.B. refusera l'inscription.

*L'acceptation de la charte 2018-2019 vaut acceptation au droit à l'image.

PS : le Comité Directeur se réserve le droit de refuser une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents ou son représentant légal n'ont pas respecté, au cours de cette saison, les règles de sportivité mentionnées ci-dessus.